

SOMMAIRE

Communiqués

Bulletin de participation séminaire
**

FMI
**

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Organisation des Championnats & Coupes
**

Calendriers

ANNEXES

Amendes

VOEUX 2022



Après une année 2021 compliquée, confinement, couvre feu, l'activité sportive est repartie avec les premières compétitions du mois de septembre et des contraintes sanitaires importantes.

Malgré toutes ces obligations, vous avez redonné **VIE ET ESPOIR** à vos Clubs, à nos adhérents.... l'activité et le nombre des licenciés en augmentation en sont les témoins, mais la route est encore longue, il nous faudra persévérer, et encore et toujours faire respecter et appliquer les consignes sanitaires, seul moyen de sortir de cette pandémie.

Que notre sport représente le mieux possible le **VIVRE ENSEMBLE**.

Je voudrai à l'occasion de cette nouvelle année, m'adresser à vous Présidentes, Présidents, Educatrices, Educateurs, Dirigeantes, Dirigeants de nos Clubs, pour vous remercier de votre dévouement de tous les jours au service de vos licenciés, sans vous, la vie associative et le football amateur n'existeraient pas.

En espérant que ce début d'année, nous apporte un message d'espoir, le Comité Directeur, l'Equipe administrative et technique, les Membres des Commissions se joignent à moi pour vous souhaiter à Toutes et Tous une **BONNE ANNEE 2022**, une excellente **SANTE**, et de très bons résultats sportifs.
Au plaisir de vous retrouver très vite sur les terrains et à l'occasion de nos réunions de Président(e)s et des différentes formations.

Prenez soin de vous et de vos proches.

SEMINAIRE DES PRESIDENT(E)S DE CLUBS

Vu les nouvelles contraintes sanitaires, le Comité Directeur a décidé de maintenir le Séminaire pour les Président(es), mais en **VISIOCONFERENCE** le **Samedi 15 Janvier 2022 à partir de 09h30**.

Si vous ne pouvez pas en présentiel, peut-être serez-vous plus disponible en VISIO, alors n'hésitez pas à nous retourner le **Bulletin de participation (à l'intérieur du Journal)** en précisant bien les **questions et sujets que vous souhaiteriez aborder**.

Le diaporama «Présider un Club» sera adressé à tous les participants inscrits, le vendredi 14 Janvier 2022.

Ordre du jour prévisionnel :

- Rémunérations « Educateurs » (Lionel PARIENTE)
- Recrutement d'un salarié (Lionel PARIENTE)
- Présentation « Charte du Président » (Patrick DARDENNES)
- Diaporama : Présider un Club
- Réponses aux questions

IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement. Ainsi, la validité des tests est désormais réduite, à compter du 29 novembre, à 24 heures pour le pass sanitaire. De la même façon, le port du masque redevient, depuis le 26 novembre, obligatoire pour tous dans tous les équipements sportifs. Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, Cliquez ICI, sur le lien du site = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-26-11-21/>

Edition N° 564 du Jeudi 6 Janvier 2022



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!

Cahier des Charges :
**2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte
+ minimum 4 vestiaires**

8 ou 11&12 Juin 2022

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le
Président du District du val de marne.*

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée. Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e). Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence). Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...), le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent. Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

RESULTAT COUPE DE FRANCE

32^{ème} de Finale du 18/12/21

Date	Match	Résultat
<u>18/12/2021</u>	<u>Creteil Lusitanos Us 1 - Venissieux Fc 1</u>	3 - 0

RESULTAT COUPE DE FRANCE

16^{ème} de Finale du 02/01/22

Date	Match	Résultat
<u>02/01/2022</u>	<u>Bergerac Perigord Fc 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>	0 – 0 tab 5-4

Félicitations au club de Créteil Lusitanos US pour son beau parcours jusqu'au 16^{ém} de Finale

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

✦ Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17.

Le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 30 avril 2022.

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Responsable Tournois FC Le Soler

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

'U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022.

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui aura lieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

* U17 : lundi 6 juin 2022.

Contacts : Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17@icloud.com

SEMINAIRES DES PRESIDENT(E)S



Samedi 15 Janvier 2022 09h30 / 12h00

EN VISIO CONFERENCE

BULLETIN DE PARTICIPATION

Club :N° Affiliation :

Président(e) :Tél :

Ordre du jour

- Rémunérations « Educateurs »
- Recrutement d'un salarié
- Evolution « Statut Arbitrage »
- Présentation « Charte du Président »
- Questions diverses

Questions et sujets que vous souhaiteriez aborder

Exemple : Formation « Foot Club », relation avec la Mairie, etc...

.....
.....
.....

A Retourner à secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70
formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42
formation@districtvaldemarne.fff.fr



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	DISTRICT
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	DISTRICT
17/02/2022	18/02/2022	CLUB
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY
27/01/2022	28/01/2022	PARC DU TREMBLAY
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/01/2022	25/01/2022	PARC DU TREMBLAY
03/03/2022	04/03/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
14/02/2022	15/02/2022	PARC DU TREMBLAY
14/03/2022	15/03/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
05/05/2022	06/05/2022	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir	à définir	PARC DU TREMBLAY
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 4 Janvier 2022

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, THOUVENET.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-18 AVRIL 2022

-1^{er} & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23388987- RUNGIS 2 / CHOISY LE ROI 2 Séniors D1 du 12/12/2021

Courriel de l'équipe de Rungis US du 20/12/21 (demande de report).

Ce match du 12/12/2021 a déjà été reporté par la commission au 09/01/2022, *la Commission refuse le report pour absence de motif et maintient le match à la date fixée.*

TIRAGE COUPE VDM SENIORS

Seniors et Amitié :

Cadrage sauf Amitié

1/8^{ème} Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

09 Janvier 2022

06 Mars 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

11et 12 Juin 2022

Dates des tirages

Tirage effectué

08 Février 2022

A définir

A définir

24236789- IVRY FOOT US 2 / VILLENEUVE ABLON US 1 Séniors du 9/01/2022

Courriel accords des 2 clubs (via footclub) – Demande de report.

La commission donne son accord et fixe la rencontre au 30/01/22.

CHAMPIONNAT CDM

23459102- VILLENEUVOISE ANTILLAISE 5 / APAC 5 Séniors CDM D1 du 12/12/2021

Lecture feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VILLENEUVE ANTILLAISE.

TIRAGE COUPE CDM

CDM :

cadrage

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

20 Février 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

12 Juin 2022

Dates des tirages

01 Février 2022

22 Mars 2022

03 Mai 2022

CHAMPIONNAT ANCIENS

23453792- VILLIERS ES 11 / CHOISY LE ROI AS 11 Anciens D2 du 19/12/2021

Courriel de Villiers du 15/12/21 (report de la rencontre à la suite de la fermeture du terrain).

La commission fixe la rencontre au 09/01/22. Prévenir vos adversaires.

23453878- FRESNES AAS 12 / PORT. ACA CHAMPIGNY 11 Anciens D2.A du 19/12/2021

Courriel de Fresnes du 17/12/21 (Demande de Report pour cas de COVID). **Absence d'attestations COVID.** Match non joué. Absence de l'équipe de FRESNES AAS.

La Commission :

- Note le 1^{er} forfait à FRESNES AAS.

-Rappelle que toute demande de report de match pour « cas de Covid » doit être accompagnée au minimum de 4 attestations.

TIRAGE COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

23824810- FONTENAYSIENNE ENT. 11 / ES VILLIERS 14 Anciens + 45 B du 19/12/2021

Courriel de l'équipe de Fontenaysienne du 16/12/21 (Demande de report de la rencontre pour cas Covid) **Attestations jointes à la demande.**

La commission fixe la rencontre au 13/02/2022. Prévenir vos adversaires.

TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	<u>A définir</u>	
¼ Finale	<u>A définir</u>	
½ Finale	<u>26 Mai 2022</u>	<u>03 Mai 2022</u>
Finale	<u>12 Juin 2022</u>	

CHAMPIONNAT + 55 ANS

Les Calendriers de la phase 2 paraîtront mi-janvier 2022 sur internet.

TIRAGE COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 janvier 2022	Tirage effectué
1/8^{ème} Finale	05 Mars 2022	25 janvier 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11et 12 Juin 2022	

DEPARTEMENTALE JEUNES

TIRAGE COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	9 janvier 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U18

23822920 – SUCY FC 2 / VILLECRESNES US 1 U18 D3.B du 16/01/22

Courriel et accords des 2 clubs (Via Footclub) - Indisponibilité de terrain.

La commission note que cette aura lieu le 09/01/2022. Prévenir vos adversaires.

TIRAGES COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	09 janvier 2022	Tirage effectué
1/8ème Finale	20 Février 2022	25 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

24236869 – RC JOINVILLE / US RUNGIS U18 du 09/01/2022

Courriel de Joinville du 27/12/2021 (report de la rencontre 2 matchs le même jour).

La commission fixe la rencontre au 30/01/2022. Prévenir vos adversaires.

Les 2 clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord des 2 clubs via footclub (en informer la Commission).

CHAMPIONNAT U16

23452094 – ARCUEIL COM 1 / VALENTON FOOT ACAD 1 U16 D3.B du 12/12/21

Lecture de la feuille de match du 12/12/21. *(7 joueurs de Valenton Foot Aca. avec Pass sanitaire non valide).*

La commission après délibération :

-Donne match perdu par forfait (1^{er}) à l'équipe de Valenton Foot. Aca (Moins 1 point- zéro but) et match gagné à Arcueil COM (3 points – 5 buts)

TIRAGES COUPE U16 VDM

U16 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	09 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

TIRAGES COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	30 janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	20 février 2022	01 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

24200638 – ALFORTVILLE US / ECOLE PLESSEENNE Coupe U16 du 28/11/21

Faisant suite aux 2 appels de feuille de match, sans réponse, **la commission donne match perdu à Alfortville US.**

ECOLE PLESSEENNE est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT U14

23452903 – LE PERREUX FR / CRETEIL UF U14 D3-A du 16/10/21

Lecture de la feuille de match du 18/12/21. **(3 joueurs de CRETEIL UF avec un Pass sanitaire valide).**

La commission après délibération :

-Donne match perdu par forfait (1^{er}) à l'équipe de Créteil UF (Moins 1 point- zéro but) et match gagné à FR LE PERREUX (3 points – 5 buts).

TIRAGES COUPE U14 VDM

U14 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	08 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8ème Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	26 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 06 JANVIER 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

**Les matchs remis seront REPORTEES à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions**

FORAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A : VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A : BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B : VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A : BOISSY FC
U18 D3.B : SFC CHENNEVIERES (1)
ST MAUR VGA US (3)
LIMEIL BREVANNES AJ (2)
SANTENY SL (1)
U16 D3.A : ALFORTVILLE US (2)
U16 D4.A : ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B : LIMEIL BREVANNES AJ (2)
VILLENEUVE ABLON US
CHEVILLY LARUE
ALFORTVILLE FC (2)
VILLECRESNES US (2)
U14 D3.B : ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A : CHENNEVIERES SFC (1)
ARCUEIL COSM (2)
U14 D4.B : ASOMBA (1)
U14 D4.D : CHOISY AS (4)
ALFORTVILLE FC (1)
CDM D2 : LIMEIL BREVANNES AJ (5)
NUEVO UNO (2)
Anciens D3 : TREMBLAY AJ (11)

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres ont été fixées à ce jour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de feuille de match Manquante :

U16 D3 :

- FRESNES AAS (1) / BREVANNES FC du 12/12/21
- ST MANDE FC (1) / VALDE FONTENAY AS (1) du 05/12/21

U14 D1 :

- ALFORTVILLE US (1) / VILLEJUIF US (2) du 11/12/21

U14 D4 :

- BRY FC / THIAIS FC (3) du 04/12/21

2ème Appel de feuille de match Manquante :

U14 D4 :

- LUSITANOS US (2) / NOGENT FC (2) du 27/11/21

FEMININES D1 :

- FRESNES AAS (1) / CJHAMPIGNY FC (1) du 20/11/21

Match perdu sans réponse aux deux appels de feuilles de matchs manquantes (Article 44 des RSG du District)

U14 D4 :

- LUSITANOS US (2) / THIAIS FC (3) du 20/11/21

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 25 /11/2021) :

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
U14 D4 Kremlin CSA Nogent FC FC D'Alfortville US Lusitanos Gentilly AC	25/09/2021 25/09/2021 02/10/2021 09/10/2021 13/11/2021		
U14 D2 Villejuif US	13/11/2021		
U14 D1 Maison Alfort Fc Joinville RC	09/10/2021 20/11/21		
U16 D4 Charenton	26/09/2021		
U16 D3 Le Perreux Créteil UF Chevilly Larue Elan	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
U16 D2 Charenton CAP	07/11/2021		
U18 D3 Créteil UF	26/09/2021		
U18 D2 St Maur VGA Vitry 94 .2	26/09/2021 21/11/2021		
SENIORS D4 Arceuil Lusitanos St Maur Vers l'Avant Boss Ton Foot	26/09/2021 26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
SENIORS D3 Villiers ES Chevilly Larue	26/09/2021 21/11/2021		
CDM D2 Villeneuve AFC Arcueil Nueve Uno	26/09/2021 26/09/2021 10/10/2021	21/11/2021	
CDM D1 Maccabi Créteil	07/11/2021		
ANCIENS D4 Marolles FC D'Alfortville Sucy FC	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
ANCIENS D3 Paris Lisbonne Portugais ACA	26/09/2021 07/11/2021		
ANCIENS D2 Kremlin Bicêtre CSA Portugais Aca Champ	26/09/2021 21/11/2021	10/10/2021	
FUTSAL D1 Cal94 Vision Nova Kremlin	09/10/2021 13/11/2021 13/11/2021		
FUTSAL D2 ST Maurice	12/11/2021		

ANNEXES

AMENDES

Club :	500494	FRESNES A.A.S.						
Dossier :	19869389	du	05/01/2022	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23453878	19/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			04/01/2022	04/01/2022		40,00€

Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.						
Dossier :	19869544	du	06/01/2022	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule D	23822545	27/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.			04/01/2022	04/01/2022		52,00€

Club :	581200	U. S. DE NOGENT 94						
Dossier :	19869289	du	05/01/2022	Coupe Vdm Futsal (94)/ Phase 1	Poule Unique	24192011	18/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			21/12/2021	21/12/2021		40,00€

Club :	527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY						
Dossier :	19854921	du	16/12/2021	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23452094	12/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			14/12/2021	14/12/2021		40,00€

Club :	540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.						
Dossier :	19869385	du	05/01/2022	Cdm D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23459102	12/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			04/01/2022	04/01/2022		40,00€

Total Général :	212,00€
-----------------	---------